Feuille de route pour l’analyse des solutions d’intervention

## INTRODUCTION

Cette feuille de route vous fournira de brèves orientations sur le processus d’analyse des solutions d’intervention. L’analyse des solutions d’intervention vient généralement après l’évaluation initiale, qui vise notamment à recenser les besoins[[1]](#footnote-1) de la population touchée. Elle vous permettra de déterminer les solutions d’intervention qui sont appropriées et faisables au vu des objectifs fixés pour répondre aux besoins d’urgence.

Pour les besoins de la Boîte à outils, le processus d’analyse des solutions d’intervention a été divisé en étapes, elles-mêmes divisées en étapes subsidiaires. Chaque étape subsidiaire comprend des outils pouvant être adaptés afin d’être utilisés dans des contextes et programmes de transferts monétaires (PTM) variés, par différentes organisations. Lorsque vous adaptez les outils à votre contexte et à vos besoins, vous pouvez consulter les orientations détaillées contenues dans les documents de référence suggérés aux niveaux du module et des étapes.

Les étapes et les étapes subsidiaires sont indicatives et ne doivent pas nécessairement être réalisées selon l’ordre proposé. Il est probable que vous deviez aller et venir dans les documents du module pour obtenir les résultats attendus. Il se peut même que vous deviez sauter certaines des étapes ou des étapes subsidiaires proposées, en raison du manque de temps et de ressources, un problème courant dans les situations d’urgence. Dans tous les cas, vous devrez au moins respecter les normes minimales définies pour le module. Des normes minimales ont également été définies pour chaque étape afin de vous aider à définir les aspects prioritaires.

## normes minimales

* Les membres des départements des finances et de la logistique doivent participer au processus de sélection des modalités et des mécanismes de transfert monétaire.
* La faisabilité de chacun des mécanismes et des modalités de transfert potentiels doit être vérifiée.
* La sélection des modalités et des mécanismes doit se fonder sur une analyse comparative tenant au moins compte des risques, des moyens de les atténuer et des coûts.
* Les préférences des bénéficiaires et leurs capacités (par ex. à utiliser les technologies), ainsi que les aspects liés aux rapports de force au sein des ménages, doivent être pris en compte.
* La capacité de l’organisme/des partenaires à distribuer des espèces par le biais des modalités/mécanismes sélectionnés doit être prise en compte.
* Les solutions d’intervention doivent être en adéquation avec les politiques et les pratiques du gouvernement local et d’autres acteurs humanitaires.
* Le montant et la durée des transferts monétaires doivent correspondre à ce dont les ménages ont besoin pour atteindre l’objectif du programme sans recourir à des stratégies d’adaptation néfastes. Le montant doit être discuté avec la communauté.
* Les critères de ciblage doivent être liés aux objectifs de l’intervention, adaptés à la population locale et au contexte, et faisables au regard des ressources disponibles.
* Le choix du mécanisme de ciblage doit prendre en compte les aspects liés aux coûts, à la précision, à la faisabilité et au calendrier.
* Les programmes « argent contre travail » doivent être envisagés lorsque des travaux d’intérêt communautaire sont nécessaires, qu’ils peuvent être acceptés et réalisés par la population locale et qu’ils n’interfèrent pas avec les moyens de subsistance traditionnels.

## Étapes et Étapes subsidiaires

La Boîte à outils pour les transferts monétaires dans les situations d’urgence définit trois étapes pour le processus d’analyse des solutions d’intervention. Elle contient des ressources visant à vous aider à :

**Sélectionner les modalités et les mécanismes de transfert monétaire** les plus adaptés aux besoins des populations touchées et aux objectifs de l’intervention d’urgence. Ce processus commence par l’analyse des solutions d’intervention potentielles. Dans le cas où les transferts monétaires sont envisagés, vous devez tout d’abord vous assurer qu’il s’agit d’une solution faisable, compte tenu des conditions du marché, des capacités organisationnelles et des politiques gouvernementales, entre autres. La décision finale d’opter pour une opération de transferts monétaires ou pour une autre solution d’intervention devra être fondée sur une analyse comparative, laquelle doit au moins prendre en compte : l’adéquation de la solution au regard des objectifs de l’intervention, la capacité de l’organisme à mettre en œuvre les différents mécanismes/modalités, les préférences des bénéficiaires, les capacités, les risques, les moyens d’atténuer les risques et les coûts. Le processus de sélection des modalités et des mécanismes de transfert monétaire doit se faire en collaboration avec différents départements, notamment les départements des finances et de la logistique, et les raisons ayant motivé le choix final doivent être communiquées aux parties prenantes clés.

**Prendre des décisions concernant les transferts,** en particulier concernant leur montant et leur fréquence, et la nécessité ou non de les adapter à la taille des ménages et à l’évolution des prix.

**Prendre des décisions concernant le ciblage des transferts,** en commençant par déterminer si les distributions doivent être générales ou ciblées. Les étapes du ciblage incluent habituellement un premier ciblage géographique, puis la sélection des ménages/individus. Les décisions relatives au ciblage doivent être prises au début du processus d’analyse des solutions d’intervention, car elles ont une incidence sur le choix des modalités et des mécanismes d’intervention. Pour sélectionner les ménages/individus, vous devez tout d’abord définir des critères de ciblage appropriés (généralement sur la base des indicateurs de vulnérabilité). Il est conseillé d’inviter les membres de la communauté à participer à la définition des critères de ciblage. Le choix des mécanismes de ciblage résultera vraisemblablement d’un compromis entre les coûts, la précision et la faisabilité de chacun des mécanismes envisagés.

|  |
| --- |
| DOCUMENTS DE RÉFÉRENCEMaxwell D. et al. (2013), *Response Analysis and response choice in food security crises: a roadmap*, Humanitarian Practice Network, Overseas Development Institute (en anglais) :<http://www.odihpn.org/hpn-resources/network-papers/response-analysis-and-response-choice-in-food-security-crises-a-roadmap> Harvey P., Bailey S., (2011), *Good Practice Review: Cash transfer programming in emergencies* (en anglais) : [http://www.odihpn.org/documents%2Fgpr11.pdf](http://www.odihpn.org/documents/gpr11.pdf) Lignes directrices sur les programmes de transferts monétaires, Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2007) : <http://preparecenter.org/sites/default/files/rc_guidelines_for_ctp_-_fr_0.pdf>*Implementing cash-based interventions*, pages 69 à 75, Action contre la faim (2007) (en anglais) : <http://www.actionagainsthunger.org/publication/2007/10/implementing-cash-based-interventions-guideline-aid-workers> *Emergency Market Mapping and Analysis*, (EMMA) (en anglais) : <http://www.emma-toolkit.org/>  |

1. Besoins liés à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance, au logement, à la santé, à l’eau et à l’assainissement, etc., ou besoins multisectoriels. [↑](#footnote-ref-1)